



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

PREMIER TRIMESTRE 2022

AVERTISSEMENT

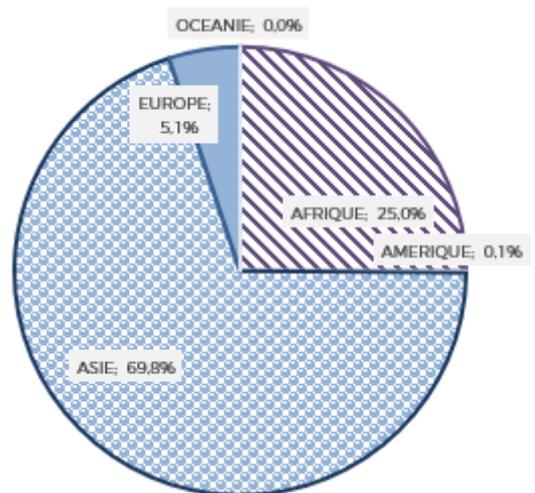
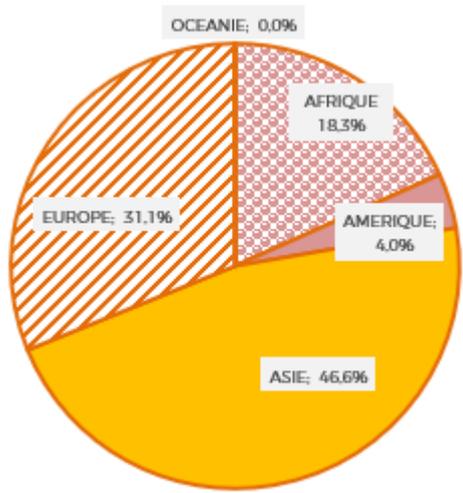
L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-trois (43) bureaux de douane sur cinquante-neuf (59), soit un taux de couverture de 72,9%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur 		Achats à l'extérieur 	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	175 585,2	Valeur totale	462 929,7
Coton non cardé ni peigné	121 407,4	Riz semi-blanchi	91 331,2
Graines de coton	12 461,4	Huiles de pétrole	43 683,8
Tourteaux et autres résidus solides	5 774,6	Engrais n.d.a.	28 538,9
			

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Evaluées à 175,6 milliards de FCFA, contre 120,1 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une amélioration de 46,2% au cours du premier trimestre 2022.

Au premier trimestre 2022, les principaux produits vendus à l'extérieur, origine de la hausse des exportations, sont : le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+48,6 points de pourcentage), les « **graines de coton** » (+6,9 points de pourcentage), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (+2,5 points de pourcentage) et les « **fèves de soja** » (+1,4 point de pourcentage).

Comparativement au premier trimestre 2021, la valeur totale des exportations affiche une croissance de 24,1%. Les ventes de biens locaux à l'extérieur s'élevaient, en effet, à 141,4 milliards de FCFA au premier trimestre 2021. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+18,5 points de pourcentage), les « **graines de coton** » (+6,6 points de pourcentage), le « **fil machine en fer ou en acier** » (+1,7 point de pourcentage) et les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud; y compris celles ayant subi une torsion après laminage** » (+1,2 point de pourcentage) sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à la hausse des exportations.

Les importations de marchandises sont en hausse par rapport au trimestre précédent. En effet, au premier trimestre 2022, elles sont évaluées à 462,9 milliards de FCFA, contre 435,6 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une augmentation de 6,3%.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à la hausse des importations du trimestre sous revue sont : les « **engrais n.d.a.** » (+6,6 points de pourcentage), le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (+5,0 points de pourcentage), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (+4,6 points de pourcentage) et le « **fil machine en fer ou en acier** » (+2,7 points de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont connu aussi une augmentation (8,1%). La valeur des achats à l'extérieur était, en effet, de 428,3 milliards de FCFA au premier trimestre 2021. Cette hausse est expliquée par un accroissement des importations des « **engrais n.d.a.** » (+4,9 points de pourcentage), du « **fil machine en fer ou en acier** » (+2,7 points de pourcentage), des « **autres froments (y compris l'épeautre) et méteil, non moulus** » (+1,4 point de pourcentage), des « **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques** » (+1,0 point de pourcentage) et des « **autres parties et accessoires des véhicules automobiles des groupes 722, 781, 782 et 783** » (+1,0 point de pourcentage).

Principaux produits échangés

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du premier trimestre 2022 s'élève à 157,3 milliards de FCFA, soit 89,6% de la valeur des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur du trimestre, affichant une valeur de 121,4 milliards de FCFA (110 870,2 tonnes). Il est suivi des « **graines de coton** » cédées à 12,5 milliards de FCFA (138 131,4 tonnes), viennent ensuite les « **tourteaux et autres résidus solides...**» vendus pour 5,8 milliards de FCFA (173 671,9 tonnes), le « **fil machine en fer ou en acier** » pour une valeur de 3,5 milliards de FCFA (6 893,2 tonnes) et enfin les « **fèves de soja** » vendues pour un montant total de 3,4 milliards de FCFA (11 403,5 tonnes).

Top 10 des produits exportés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions FCFA)	Poids net (tonnes)	Part (%)
1	2631	Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	121 407,4	110 870,2	69,1
2	2223	Graines de coton	12 461,4	138 131,4	7,1
3	0813	Tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches), même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles de graines oléagineuses, de fruits oléagineux ou de germes de céréales	5 774,6	173 671,9	3,3
4	6761	Fil machine en fer ou en acier	3 477,2	6 893,2	2,0
5	2222	Fèves de soja	3 404,6	11 403,5	1,9
6	6762	Barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud; y compris celles ayant subi une torsion après laminage	3 309,6	6 483,0	1,9
7	2482	Bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale, d'une épaisseur excédant 6 mm	2 310,6	11 412,6	1,3
8	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	2 062,7	8 539,9	1,2
9	6522	Tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	1 754,0	562,8	1,0
10	9710	Or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)	1 374,5	1,5	0,8
		Total	157 336,6	467 969,9	89,6

Source : INStAD, avril 2022

Quant à la valeur des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, elle s'établit à 245,9 milliards de FCFA, soit 53,1 % de la valeur totale des importations.

Sur la base des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au premier trimestre 2022, on retrouve à la première place le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour une valeur de 91,3 milliards de FCFA (348 818,3 tonnes). Ensuite, les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à**

l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base » acquises pour un montant de 43,7 milliards de FCFA (190 914,6 tonnes) se positionnent au deuxième rang et enfin, viennent en troisième position les « engrais n.d.a. », pour une valeur de 28,5 milliards de FCFA (83 935,5 tonnes).

Top 10 des produits importés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions de FCFA)	Poids (tonnes)	Parts (%)
1	0423	Riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)	91 331,2	348 818,3	19,7
2	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	43 683,8	190 914,6	9,4
3	5629	Engrais, n.d.a.	28 538,9	83 935,5	6,2
4	6761	Fil machine en fer ou en acier	19 938,7	41 291,9	4,3
5	0123	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4	14 846,2	28 804,8	3,2
6	5429	Médicaments, n.d.a.	12 261,9	1 545,3	2,6
7	0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)	11 640,2	20 326,3	2,5
8	7812	Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	8 818,6	8 002,4	1,9
9	4222	Huile de palme et ses fractions	7 772,0	78 882,8	1,7
10	7641	Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)	7 040,5	454,8	1,5
Total			245 872,0	802 976,7	53,1

Source : INStAD, avril 2022

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Le Bangladesh confirme sa place de leader dans le rang des pays clients du Bénin, avec 40,6% de la valeur globale des ventes à l'étranger.

Les produits exportés vers ce pays sont : le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur totale de 71,3 milliards de FCFA (correspondant à un volume de 67 217,7 tonnes) et les « **déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)** » pour un montant de 10,5 millions de FCFA (49,7 tonnes).

Classée deuxième comme au trimestre précédent, la **Chine** englobe 8,4% de la valeur globale des produits vendus à l'étranger au titre du premier trimestre 2022. Les principaux produits exportés vers ce partenaire sont : le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 9,5 milliards de FCFA (8 174,1 tonnes), les « **fèves de soja** » vendues pour un montant total de 1,8 milliard de FCFA (5 534,4 tonnes) et les « **tourteaux et autres résidus solides...** » pour une valeur de 1,2 milliard (55 465,0 tonnes).

Clasée huitième au quatrième trimestre 2021, l'**Egypte** gagne cinq places et se positionne au troisième rang un trimestre plus tard avec 7,6% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 13,4 milliards de FCFA (11 398,0 tonnes) est le seul bien exporté vers ce pays.

L'**Inde** occupe la quatrième place avec 6,7% de la valeur des ventes au trimestre sous revue après avoir perdu une position par rapport au trimestre précédent. Les « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches), même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles de graines oléagineuses, de fruits oléagineux ou de germes de céréales** » (31 374,1 tonnes), les « **bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale, d'une épaisseur excédant 6 mm**», (11 241,1 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base** » (7 104,5 tonnes), en termes de réexportations, l' « **huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions** » (1 996,3 tonnes) et les « **fèves de soja** » (5 116,7 tonnes), sont les principaux biens expédiés vers ce pays au titre de ce trimestre, pour des valeurs respectives de 3,3 milliards de FCFA, 2,3 milliards de FCFA, 1,5 milliard de FCFA 1,4 milliard de FCFA et 1,3 milliard de FCFA.

Le **Pakistan** fait son entrée dans le top 10 des partenaires à l'exportation au premier trimestre 2022 en occupant le cinquième rang. Le montant des ventes de marchandises à ce pays s'élève à 10,9 milliards de FCFA, représentant 6,2% de la valeur totale des exportations. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni**

peigné », constitue le principal produit expédié vers ce pays (10,9 milliards de FCFA correspondant à 10 117,6 tonnes).

Le Vietnam gagne quatre places et occupe le sixième rang au premier trimestre 2022. Ce pays totalise 2,8% des exportations de biens. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (7 523,7 tonnes), les « **déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)** » (842,8 tonnes) et les « **fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués** » (75,0 tonnes) sont les principaux produits expédiés, pour des valeurs respectives de 8,6 milliards de FCFA, 0,2 milliard de FCFA et 0,2 milliard de FCFA.

Classé huitième au trimestre sous revue avec une part de 4,1% de la valeur totale des exportations de biens, le Tchad perd quatre places par rapport au trimestre précédent. Le « **fil machine en fer ou en acier** » pour une valeur de 3,4 milliards de FCFA (6 685,0 tonnes) et les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud; y compris celles ayant subi une torsion après laminage** » d'une valeur de 3,1 milliards de FCFA (6 140,0 tonnes) représentent les principaux biens exportés vers ce pays.

L'Ukraine perd trois rangs au trimestre précédent et occupe la neuvième place au trimestre sous revue avec 2,4% de la valeur totale des exportations de biens. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (2 451,0 tonnes), expédié dans les mois de février et de mars de l'année 2022 puis l' « **or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)** » (1,3 tonne), réexporté en janvier de l'année en cours, sont les deux produits vendus pour des montants respectifs de 3,1 milliards de FCFA et 1,2 milliard de FCFA.

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers ses pays clients de la CEDEAO ont enregistré une hausse de 52,8%, s'établissant à 21,4 milliards de FCFA au premier trimestre 2022, contre 14,0 milliards de FCFA un trimestre plus tôt. Les cinq principaux clients sont respectivement le Togo, le Burkina Faso, le Niger, le Mali et la Côte d'Ivoire.

Le Togo se positionne en tête du peloton au premier trimestre de l'année 2022, totalisant 37,7% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **graines de coton** » constituent le principal bien exporté vers le Togo. Leur vente s'élève à 5,5 milliards de FCFA (60 794,9 tonnes) pour le compte du trimestre.

Le Burkina Faso occupe la deuxième place au trimestre sous revue, enregistrant 18,2% de la valeur des ventes des produits béninois dans la région CEDEAO. Les expéditions de biens vers ce pays sont dominées par les « **graines de coton** », pour

un montant de 3,0 milliards de FCFA (33 856,6 tonnes) et les « médicaments, n.d.a.», pour une valeur de 0,3 milliard de FCFA (13,2 tonnes).

Le **Niger** perd deux places et occupe la troisième position au premier trimestre 2022, avec une part de 13,8% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO. Les principaux biens exportés vers ce pays sont : les « autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à gords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier » (0,4 milliard de FCFA) et les « produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, plaqués, peints ou revêtus, n.d.a., d'une largeur de 600 mm ou plus », d'un montant de 0,3 milliard de FCFA (480,9 tonnes).

Classé quatrième au trimestre sous revue, le **Mali** englobe 10,8% de la valeur des ventes des produits béninois au sein de la CEDEAO. Les « graines de coton », pour une valeur de 2,2 milliards de FCFA (24 321,8 tonnes) et les « jus de tout autre fruit (autre qu'agrume) ou légume ; mélanges de jus de fruits ou de légumes », pour un montant de 0,1 milliard de FCFA (468,0 tonnes), constituent les principaux produits vendus à ce partenaire commercial.

La **Côte d'Ivoire** ayant occupé le quatrième rang au trimestre passé perd une place et se retrouve à la cinquième position au trimestre sous revue, totalisant 9,0% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace économique. Les « tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille) », la « friperie, drilles et chiffons » et les « machines et appareils utilisés pour la construction et l'industrie minière, n.d.a. » sont les principaux biens exportés vers ce pays respectivement pour 1,0 milliard de FCFA (333,5 tonnes), 0,3 milliard de FCFA (124,9 tonnes) et 0,3 milliard de FCFA.

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

Au premier trimestre de l'année 2022, l'Inde gagne deux places et prend la première position dans le top 10 des principaux fournisseurs du Bénin.

Au premier trimestre 2022, l'Inde totalise 15,4% de la valeur des marchandises achetées par notre pays. Les biens provenant de ce partenaire commercial pour le compte du trimestre sous revue s'élèvent à 71,2 milliards de FCFA, contre 42,9 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une augmentation de 65,8%. Les biens acquis en provenance de ce pays sont : le « riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » pour un montant de 51,7 milliards de FCFA (198 601,1 tonnes), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base » pour 9,2 milliards de FCFA (38 984,7 tonnes), les « tracteurs à roues (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15) » pour un montant de 1,3 milliard de FCFA et les « tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier » pour 0,8 milliard de FCFA (292,2 tonnes).

La Chine perd une place et devient le deuxième pays fournisseur du Bénin. Elle totalise 12,3% de la valeur des biens acquis à l'extérieur et les achats de biens en provenance de ce pays s'établissent à 57,0 milliards de FCFA au premier trimestre 2022, contre 69,5 milliards de FCFA au trimestre précédent, soit une baisse de 17,9%. Les « produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques » pour 6,2 milliards de FCFA (11 488,1 tonnes), les « motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars » pour 3,6 milliards de FCFA, les « autres tissus, contenant au moins 85 p. 100 en poids de coton, blanchis, teints, imprimés ou autrement traités, d'un poids n'excédant pas 200 g/m² » d'une valeur de 2,4 milliards de FCFA, les « machines et appareils utilisés pour la construction et l'industrie minière, n.d.a. » pour un montant de 2,3 milliards de FCFA, les « tracteurs routiers de semi-remorques » pour 2,0 milliards, le « fil machine en fer ou en acier » d'une valeur de 1,8 milliard de FCFA (5 034,4 tonnes) et les « véhicules automobiles pour le transport de marchandises » pour 1,6 milliard de FCFA constituent les principaux biens importés de ce pays.

La France, deuxième au trimestre passé, perd une place et devient troisième au cours de ce trimestre. Les biens achetés dans ce pays au trimestre sous revue s'élève à 51,1 milliards de FCFA, contre 47,3 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une amélioration de 7,9%. Les « médicaments, n.d.a. » pour 10,1 milliards de FCFA (757,9 tonnes), les « cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport » d'une valeur de 4,2 milliards de FCFA, les « autres parties et

accessoires des véhicules automobiles des groupes 722, 781, 782 et 783 » pour 4,0 milliards de FCFA, le «**contenant des antibiotiques ou leurs dérivés**» d'une valeur de 3,8 milliards de FCFA (296,3 tonnes) et les «**appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)** » pour 2,0 milliards de F CFA sont les principaux biens achetés dans ce pays.

Le **Maroc** fait son entrée dans le top 10 des partenaires à l'importation au premier trimestre 2022 en occupant le quatrième rang. Le montant des achats de marchandises de ce pays s'élève à 32,5 milliards de FCFA, représentant 7,0% de la valeur totale des importations. Les «**engrais, n.d.a.** » et les «**boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires** » constituent les principaux produits acquis dans ce pays pour des valeurs respectives de 28,5 milliards de FCFA et 1,2 milliard de FCFA.

La **Thaïlande**, cinquième au trimestre passé, maintient cette place au trimestre en cours pour un montant de 23,6 milliards contre 23,8 milliards un trimestre plus tôt, soit une légère baisse de 0,9%. Ce pays concentre 5,1% de la valeur totale des importations du Bénin pour le compte du trimestre sous revue. Le principal produit acheté dans ce pays au titre de la période sous revue est le «**riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** », pour une valeur de 23,5 milliards de FCFA (89 337,3 tonnes).

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

Les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont decru de 8,9% par rapport au quatrième trimestre 2021. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin avec chacun au moins 10% de la part des achats dans l'espace économique ainsi que les principaux produits ayant fait l'objet des transactions, au cours de ce trimestre, sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

Le Nigéria gagne un rang par rapport au trimestre précédent et occupe la première place au premier trimestre 2022, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Ce partenaire commercial a fourni au Bénin 36,7% de la valeur des achats de biens en provenance de l'espace communautaire. Les principaux biens acquis de ce pays sont : les «**huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base** » d'une valeur de 7,2 milliards de FCFA (40 693,2 tonnes), le «**fil machine en fer ou en acier** » d'un montant de 2,9 milliards de FCFA (5 859,4 tonnes) et les «**cigarettes contenant du tabac** » pour une valeur de 0,7 milliard de FCFA.

Le Togo perd une place et se positionne au deuxième rang au premier trimestre 2022. Il regroupe 35,3% de la valeur totale des acquisitions de biens en provenance de la zone économique. Les principaux produits achetés au Togo sont : le « bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a. » d'une valeur de 1,6 milliard de FCFA (3 924,4 tonnes), les « monoalcools acycliques » d'une valeur de 1,3 milliard de FCFA, les « ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits clinkers), même colorés » d'un montant de 1,3 milliard de FCFA (27 963,2 tonnes), le « riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » pour 0,8 milliard de FCFA (2 399,8 tonnes) et les « produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, zingués » pour 0,7 milliard de FCFA.

Le Ghana maintient le troisième rang du quatrième trimestre 2021 au cours du trimestre sous revue. La valeur des achats de biens en provenance de ce pays s'élève à 5,8 milliards de FCFA, représentant 13,7% de la valeur des importations au sein de la communauté. Les principaux produits importés de ce pays sont : les « tubes et tuyaux rigides » d'une valeur de 1,2 milliard de FCFA (714,6 tonnes), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a., qui contiennent en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base » pour 0,9 milliard de FCFA (2 495,8 tonnes) et les « briques, tuiles, tuyaux et éléments similaires, en céramique non réfractaire » pour 0,7 milliard (6 925,8 tonnes).

Top 10 des partenaires à l'exportation et à l'importation

Rang	Top 10 des partenaires à l'exportation				Rang	Top 10 des partenaires à l'importation			
	Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)
1	Bangladesh	71 314,6	67 267,4	40,6	1	Inde	71 153,1	248 482,7	15,4
2	Chine	14 708,6	73 606,5	8,4	2	Chine	57 048,0	77 929,3	12,3
3	Egypte	13 365,6	11 398,0	7,6	3	France	51 083,5	102 316,8	11,0
4	Inde	11 835,6	137 549,1	6,7	4	Maroc	32 548,3	89 217,7	7,0
5	Pakistan	10 923,8	10 244,3	6,2	5	Thaïlande	23 603,6	89 601,6	5,1
6	Vietnam	9 009,5	8 449,5	5,1	6	Emirats Arabes Unis	19 683,6	53 539,3	4,3
7	Togo	8 076,5	72 234,6	4,6	7	Nigéria	15 385,6	61 061,1	3,3
8	Tchad	7 143,2	13 665,8	4,1	8	Belgique	14 933,8	16 883,7	3,2
9	Ukraine	4 261,9	2 452,3	2,4	9	Togo	14 797,6	152 872,9	3,2
10	Burkina Faso	3 907,4	36 591,3	2,2	10	Espagne	11 794,8	98 829,7	2,5
	Total	154 546,8	433 458,7	88,0		Total	312 031,8	990 734,9	67,4

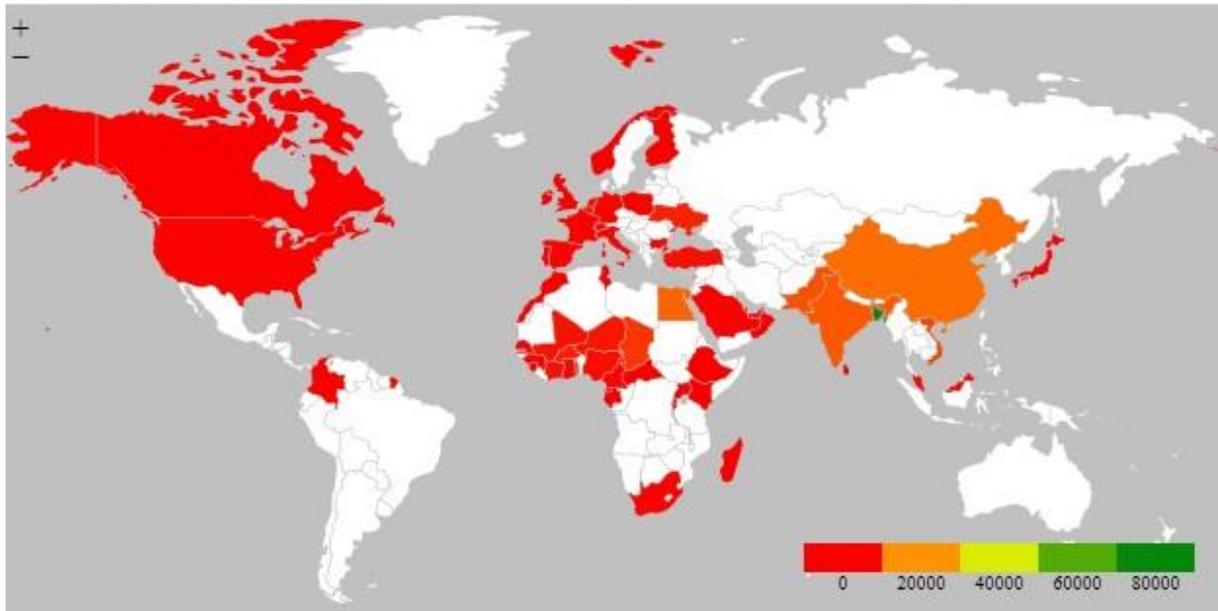
Source : INStad, avril 2022

Les partenaires à l'exportation et à l'importation de la CEDEAO

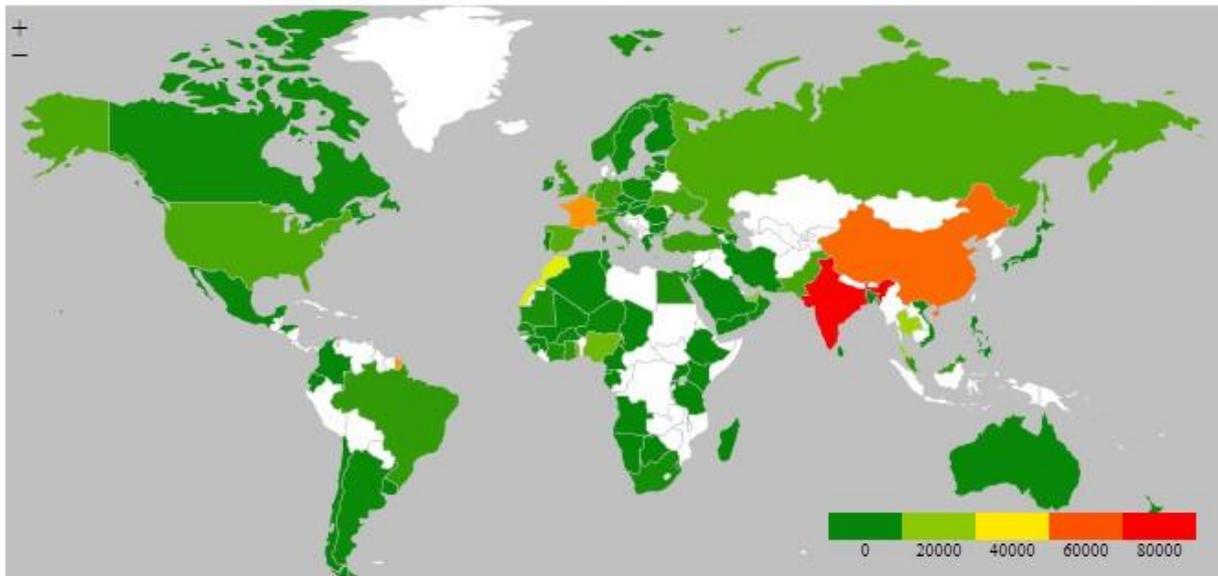
Rang	Partenaires à l'exportation			Rang	Partenaires à l'importation		
	Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)
1	Togo	8 076,5	37,7	1	Nigéria	15 385,6	36,7
2	Burkina Faso	3 907,4	18,2	2	Togo	14 797,6	35,3
3	Niger	2 945,6	13,8	3	Ghana	5 761,7	13,7
4	Mali	2 304,3	10,8	4	Côte d'Ivoire	3 315,8	7,9
5	Côte d'Ivoire	1 929,5	9,0	5	Sénégal	1 458,9	3,5
6	Nigéria	1 700,3	7,9	6	Niger	611,3	1,5
7	Ghana	219,8	1,0	7	Burkina Faso	559,2	1,3
8	Sénégal	189,8	0,9	8	Mali	10,6	0,03
9	Guinée	92,6	0,4	9	Sierra Leone	5,8	0,01
10	Sierra Leone	50,2	0,2	10	Guinée	5,2	0,01
11	Gambie	3,0	0,01	11	Cap-Vert	0,0	0,0
12	Cap-Vert	0,5	0,002	12	Libéria	0,0	0,0
13	Libéria	0,0	0,0	13	Guinée-Bissau	0,0	0,0
14	Guinée-Bissau	0,0	0,0	14	Gambie	0,0	0,0
Total		21 419,7	100,0	Total		41 911,5	100,0

Source : INStAD, avril 2022

⚙️ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS CLIENTS DU BENIN



⚙️ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS FOURNISSEURS DU BENIN



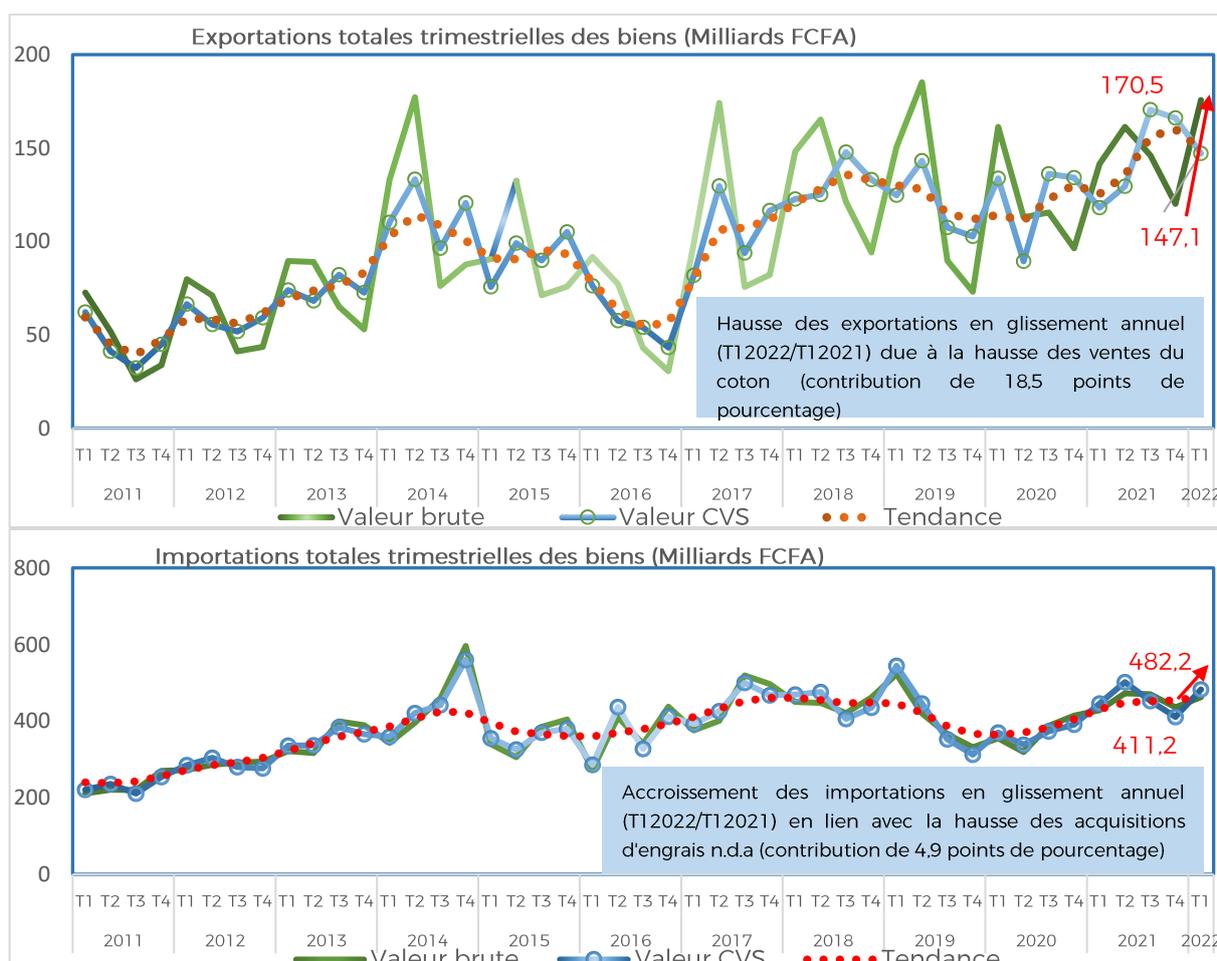
Source : INStad, avril 2022

4. SERIES DES FLUX CORRIGES DES VARIATIONS SAISONNIERES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers. Les variations saisonnières ne sont significatives que sur quatre (04) périodes (trimestres) aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 147,1 milliards de FCFA au premier trimestre 2022, contre 118,1 milliards de FCFA à la même période en 2021, soit une hausse de 24,6%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une amélioration de 8,1% en glissement annuel.



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,8
Importations	0,96	0,94	1,04	1,06

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2021 T2 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	24	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d'Iran ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép. Populaire Démocratique

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Europe	Europe méridionale	15	Albanie; Andorre; Bosnie-Herzégovine; Croatie; Espagne; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine; Gibraltar; Grèce; Italie; Malte; Portugal; Saint-Marin; Vatican (Saint-Siège); Slovénie; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne; Autriche; Belgique; France; Liechtenstein; Luxembourg; Monaco; Pays-Bas; Suisse, Bonaire
	Europe orientale	10	Bélarus; Bulgarie; Fédération de Russie; Hongrie; Moldova; Pologne; République tchèque; Roumanie; Slovaquie; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark; Estonie; Finlande; Îles Féroé; Îles Svalbard et Jan Mayen; Irlande; Islande; Lettonie; Lituanie; Norvège; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Air Afrique ; Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, avril 2022

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep. Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep. Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,

RER	Effectif	Pays composites
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ;
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, avril 2022

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général	: HOUNSA Laurent Mahounou
Directeur Général Adjoint	: DAGA Jules
Contrôleur des Opérations Principal, par intérim	: BIAOU Abiona Abraham

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques, par intérim	: ESSESSINO A. Raïmi
---	----------------------

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles
Unité : Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, avril 2022.